



DÉLIBÉRATION

ADHÉSION COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

FNCCR

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huitième jour du mois d'avril, à dix heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8, par renvoi du L.5211-1, du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

Gilles MAS, Daniel GORCE, Michel NORE, Isabelle MONTALBANO, Yves FOURNET-FAYARD, Cyril HAUTEVILLE, Frédéric POYET, Sébastien BOROWSKI, Jean-Michel VARGAS, Bernard VEISSIERE, Jean-Pierre SAUVANT, Emmanuel PINTE, Michel NICOLLET, Gilles GUERET, René BOURBON, Gérard LAFONTAINE, Jean-Pierre CHASSANG, Jacques PEROL, Alain HAUTIER, Freddy THOMAS, Pascal CAILLET, Michel BOYER, Sébastien GOUTTEBEL, Annie TALLARD, Jean-Luc BUSSON, Jean-Louis RABAT, Bernard VELLETT, Serge BRIOT, Noël MESTRE, Jean-Claude SAUVAT, Alain GUILHEN, Alain PAULET, Vincent PERGET, Antonio MARQUES, Jean-Pierre PEYRIN, Gérard ROUX, Jacky BOUKHALFA, Philippe DUDYSK, Daniel QUENIN, René HERAUT, Richard VEGA, Max CLERMONT, Gérard HILAIRE, Jean-Paul CHANAL, Jean-Luc COUPAT, Anthony LEROY, André GAUTHIER, René GUELON, Marc DELPOSEN, Jacqueline BOLIS, Monique BONNET, Marie-Claude CAMINADA, Alain CATHERINE, Jérôme CHAMALET, Francis CHATELLIN, Jean-Pierre COGNERAS, Christine DULAC-ROUGERIE, Jean-Pierre FASSIER, Daniel FERRAGU, André FERRI, Françoise GATTO, Patrick HEBUTERNE, Henri JAVION, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Chantal LAVAL, Jean-Yves MANIEL, Roch MENES, Michel MIRAND, Françoise NOUHEN, Jacques SCHNEIDER, Thierry SOLELIS, Bernard VILLEBRUN

Suppléants ayant pouvoir :

Michel PAQUET, Daniel ROMEAS, Jean MAZERON, Vincent RAYMOND, Agnès ROCHE, Antoine DARBOIS, Jean-Marc MIGUET, Dominique MOLLE, Jean-Christophe BELLANGER

Pouvoirs :

Jean-Louis HOSTALIER à Sébastien BOROWSKI, Marcel BARGEON à Daniel QUENIN, Nicole GIRY à René HERAUT, Olivier ARNAL à Alain CATHERINE, Christian SIMONET à Bernard VEISSIERE, Serge PROSLIER à Françoise GATTO, Christine TORRESAN-LACROIX à Max CLERMONT (à partir de 10h40)



Monsieur le Président expose que sous l'impulsion d'une nouvelle équipe et les demandes de ses élus et membres, la FNCCR a réactivé la compétence « Éclairage Public ». Un plan d'action triennal piloté par un groupe de travail a été identifié et planifié pour 2018 lors de la commission EP du 7 février 2018.

Afin de pouvoir bénéficier des services de la FNCCR en la matière, à savoir, envoi de documentations, invitation aux réunions thématiques, accès aux volets EP du site de la FNCCR ...il est proposé au SIEG d'adhérer à cette compétence.

Le SIEG étant compétent en éclairage public sur la quasi-totalité du territoire puydômois, hors Clermont-Ferrand, Chamalières, Riom, Ambert, Thiers et la partie urbaine de St-Éloy-les Mines, avec un budget annuel alloué aux travaux d'investissement de 11 000 000 € TTC et aux travaux de maintenance (fonctionnement) de 4 500 000 € TTC, l'appui de la FNCCR serait un atout pour continuer nos actions en faveur de la transition, de la sobriété, et de l'efficacité énergétique.

La FNCCR propose une cotisation qui s'établit à 0.011 € par habitant du territoire concerné, encadrée par un plancher à 700 € et un plafond à 4 800 €, au prorata temporis, en fonction du nombre de jours restant à courir à compter de la date de réception de la décision du SIEG du Puy-de-Dôme.

L'adhésion nécessite l'approbation du conseil d'administration de la FNCCR, elle est à durée indéterminée et ne nécessitera donc pas de délibération annuelle pour y souscrire chaque année.

Dans le cas du Puy-de-Dôme, la cotisation serait plafonnée à 4 800 €, étant donné que la population que représente la compétence Éclairage Public exercée par le SIEG pour ses collectivités membre est égale à la population départementale soit au 1^{er} janvier 2018 est égale à 664 386 habitants :

$$\text{Cotisation annuelle} = 664\,386 \times 0,011 = 7308,25 \text{ € plafonnée à } 4\,800 \text{ €}$$

(Pour 2018, elle sera proratisée)

Le Président propose au Comité Syndical :

- D'approuver cette adhésion ;
- De prévoir les crédits nécessaires lors des révisions budgétaires à venir ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes découlant de cette adhésion.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	142
Nombre de délégués présents	81
Nombre de pouvoirs	7

Pour : 78 Contre : 3 Blanc : 2 Nul : 0

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 18/05/2018 et de la publication le 18/05/2018

Fait à Cournon d'Auvergne, le 28 avril 2018
Pour copie conforme
Le Président du SIEG
Bernard VEISSIERE



